

# LES ÉCHOS DU BÂTIMENT

Octobre 2005

N° 0 bis



## Sommaire :

- *Comment financent-ils le projet ?*
- *Les différentes implantations*
- *Les open spaces prétextes à fermeture*
- *Les studios, leur nombre, ce qu'ils vont devenir, les activités radios*
- *La documentation*
- *La restauration*

## A quelques jours du dépôt du permis de construire les choses se précisent

Alors que la direction de Radio France a mis à l'ordre du jour du CHSCT et du CE le projet de permis de construire le 12 octobre les élu(e)s ont obtenu (difficilement) quelques informations à travers les réunions mais aussi grâce à un questionnaire détaillé que nous avons élaboré et dont les réponses font d'ores et déjà apparaître la conception de la future radio qu'envisage la direction. Ce journal fait le bilan de ce que nous pouvons savoir sur ces projets. Projets qui auront un impact très important sur nos futures conditions de travail, sur nos métiers et sur la radio que Jean Paul Cluzel envisage pour le futur.



### Le financement

Nous ne savons rien de plus sur le financement gigantesque qui sera nécessaire pour ce chantier. Il devrait être négocié avec l'Etat dans le cadre du futur contrat d'objectifs et de moyens que Radio France doit élaborer courant octobre pour les 5 ans à venir. Nous savons d'ores et déjà que JPC a l'in-

tention de financer sur les fonds propres de l'entreprise environ 43 % du total. Ce financement serait obtenu par redéploiement interne du budget (aux dépens d'autres activités), et peut être également par le biais d'emprunts (au prix d'un endettement au long cours de l'entreprise).

### L'organisation du bâtiment

Il est aujourd'hui impossible pour les élus de connaître la surface des espaces prévus pour les différentes directions et services de Radio France. La direction ne nous a toujours pas fourni ces éléments pourtant en sa possession. Nous savons toutefois que le projet consiste à installer les chaînes dans la grande couronne, en front de Seine, la présidence, la direction de la communication, les services administratifs, (DRH, direction financière, ...) sur l'ensemble du 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment, les moyens communs, et la restauration au centre (petite couronne et tour), la DGA SABIG dans la grande couronne à l'étage - 1, RFI occupant l'intégra-

lité des étages de la grande couronne du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> étage. Un certain nombre d'espaces et d'activités seront concédés (c'est une forme d'externalisation de ces activités) : le parking concédé à une société privée, un restaurant situé dans le hall A, les espaces verts sans doute gérés en commun avec la ville de Paris. De même, il est prévu que l'auditorium de 1500 places destiné aux orchestres soit cofinancé par la ville ou la région, ce qui inévitablement mènera à une cogestion de cette salle. Il y a donc une perte importante de l'autonomie de Radio France sur l'ensemble de ces activités.

## L'espace et la circulation

La direction affirme que les open spaces (ou espaces paysagers) ne seront aménagés que pour les activités qui le « supportent ». Hélas, c'est la direction, elle-même, qui va définir les activités en question et on peut craindre qu'elle n'ait pas les mêmes définitions que les salarié(e)s. Les réponses au questionnaire du CHSCT le font apparaître clairement : « Il convient d'examiner cet aspect des aménagements avec pragmatisme et ouverture d'esprit. En la matière beaucoup repose sur la manière dont les espaces de travail individuels sont aménagés dans un espace ouvert ». Or, lorsque le CHSCT demande ce que sont les zones privatives dont parlent les documents, celle-ci répond : « des directions de chaînes, voulant privilégier un aménagement majoritairement en open space, ont souhaité que ces espaces ne soient pas, en permanence, traversés par des personnes étrangères (sic !!) à leur activité. Une demande identique a été exprimée par RFI ». Pragmatisme et ouverture d'esprit signifient pour la direction open spaces et secteurs fermés...

Nous avons pourtant à de nombreuses reprises alerté sur le fait qu'un certain nombre d'activités ne se prêtaient à ce type d'installation (les pro-

grammes d'Inter à Mangin en sont un exemple criant) mais visiblement cette direction ne souhaite pas entendre les salariés qui souffrent chaque jour de ce choix.

Et surtout ces open spaces sont le prétexte pour fermer les chaînes et les services, pour les isoler les uns des autres. Demain un salarié travaillant à Culture sera considéré comme « personne étrangère » à France Musique, on ne pourra plus aller que là où nous autorise à aller et la communication dans cette entreprise de média sera totalement impossible. C'est inadmissible ! Les salariés de Radio France revendiquent le droit d'échanger avec leurs collègues, c'est même une nécessité. Nous ne sommes pas des étrangers les uns pour les autres, nous appartenons tous à la même entreprise !!!



## La production et les antennes

### 1- Surfaces et nombres de studios et cabines

Les chaînes conserveront les studios d'antenne et certains moyens de production. Les moyens de production mutualisés partagés seront implantés au centre du bâtiment dans la petite couronne.

La direction n'a pas fourni de chiffres clairs quant au maintien des moyens de production. Une grande confusion est entretenue à ce sujet avec des informations contradictoires entre les déclarations écrites et orales des différents intervenants de la direction. Les uns et les autres se bornent à proclamer leur intention de maintenir les moyens de production radiophoniques mais sans jamais le démontrer par des chiffres comparatifs entre ce qui existait et ce qui existera. Par ailleurs, les plans qui ont été fournis aux instances ne permettent pas de localiser l'ensemble des studios et cabines, Sylvain Anicchini prétendant ne pas avoir travaillé sur cette

question, les salariés en sont donc réduits à le croire sur parole et à lui faire confiance. Difficile !!!... Ces moyens sont-ils localisés seulement au 5<sup>ème</sup> étage de la petite couronne comme l'indique le plan, ou aux 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> de la petite couronne comme cela a été dit en CHSCT... Mais alors, où passent dans ce cas les bureaux de la DGATTN ?

Enfin, nous n'avons pas la garantie de retrouver des studios de haute qualité dans la même proportion qu'auparavant, on peut même craindre le contraire.

Dernière nouvelle : le projet de salle de variétés a été abandonné.

### 2- L'organisation du travail

Le projet révèle une nouvelle organisation du travail. En effet, les cabines sont standardisées, sans attribution de leur destination, interchangeables entre techniciens et chargés de réalisation, premier pas vers le regroupement des deux métiers. Les réponses au CHSCT le précisent clairement : « Les évolutions techniques vont vers des outils identiques pour le montage et le mixage. Dans les aménagements futurs, il s'agit de cellules identiques, utilisées de façons différentes soit par les chargés de réalisation soit par les techniciens. »

Enfin la direction prévoit une hausse importante du travail de montage et de mixage dans les bureaux, travail

qui ne se ferait par conséquent plus dans les cabines. L'amélioration des conditions de travail que la direction prétend créer avec la réhabilitation serait-elle donc l'accroissement du travail au casque pour les personnels d'antenne. Curieuse conception du progrès !



### 3- Les studios d'antenne « ouverts sur la ville » et en open space

Les élu(e)s du CHSCT ayant demandé la raison de l'implantation des studios de diffusion vers l'extérieur du bâtiment, avec des fenêtres en façade, à l'encontre des impératifs d'isolement acoustique et de sécurité, il leur a été répondu qu'il s'agissait d'un souhait du PDG, « d'une orientation stratégique forte de la direction de Radio France » pour « ouvrir nos studios à la lumière de la ville pour une radio plus vivante et plus en phase avec la réalité qu'elle décrit, analyse ou dont elle s'inspire ». Cette volonté d'ouvrir la radio sur la ville de cette façon relève du gadget mais ce gadget sera fort coûteux puisque ce projet impliquera la pose de vitres pare balles, anti-bazooka (et pourquoi pas anti-lance-roquettes) et avec évidemment des coûts largement accrus pour permettre une insonorisation correcte pour laquelle nous n'avons aucune garantie.

Et comme si cela ne suffisait pas, le PDG, afin de s'aligner sur les radios privées, souhaite également planter systéma-

tiquement en open space l'un des deux studios de diffusion de chaque chaîne avec la justification suivante : « l'implantation de studios en « open space » est aujourd'hui retenue par toutes les grandes radios ». « La proximité entre journalistes, animateurs, techniciens, invités crée une réactivité, une connivence qui s'entend à l'antenne. L'objectif est donc de permettre à toutes les chaînes de bénéficier d'un tel atout, tout en conservant un studio fermé pour les émissions qui le justifient. »

Ce projet va avoir des conséquences dramatiques pour les conditions de travail et l'antenne. En effet, les techniciens vont dorénavant devoir travailler au casque en permanence. Le travail en studio ouvert implique par ailleurs un type d'émission basique qui élimine tout élément élaboré. C'est bien d'une nouvelle conception de la radio qu'il s'agit derrière ce qui semble d'abord apparaître comme une lubie du PDG.

### 4- Les studios moyens et les studios publics pendant la rénovation

La direction prétend remplacer les studios moyens (108 à 117) pendant leur rénovation de la façon suivante : « il conviendra de planifier au mieux les autres studios et tout le potentiel de production disponible, y compris les moyens de production qui seront installés dans la petite couronne réhabilitée. Il convient de préciser que pendant la seule période de réhabilitation des studios 105 et 106, il ne sera plus possible de préserver à la Maison de Radio France les émissions en public. »

Tout cela signifie-t-il que les salariés vont devoir travailler jour et nuit dans les stu-

dios restant pour compenser le manque de potentiel de production ? Et que vont devenir nos antennes amputées durant plusieurs années de la possibilité de faire des émissions en public et de produire des fictions ? Nous n'avons pas de véritable garantie sur le maintien des fictions. En revanche Sylvain Anicchini a évoqué la nécessité future pour certains salariés de devoir se déplacer dans Paris d'une émission à l'autre, un certain nombre de productions devant se faire à l'extérieur.

« pendant la période de réhabilitation il ne sera plus possible de préserver à la Maison de Radio France les émissions en public »

## La documentation

Le programme fonctionnel (document qui recense les projets d'implantation et d'organisation des services) établi par Radio France en février 2005 demandait que la documentation « se situe au niveau d'un lieu de chalandise, de passage... avec des circuits d'accès courts... ». Le groupe de travail constitué à l'initiative de la direction a émis les mêmes préconisations d'une localisation sur un lieu de passage et à proximité des chaînes.

L'alimentation quotidienne des programmes et des journaux par les services de documentation, souvent dans l'urgence, rend en effet indispensable cette proximité.

La demande des professionnels (utilisateurs comme personnels de la documentation) n'a visiblement eu aucun effet sur le choix de la présidence. Il a en effet été décidé d'implanter les services de documentation entre le 9<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> étage de la tour, puis entre le 7<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> étage, là où un utilisateur devra emprunter des centaines de mètres de couloir, au mini-



mum deux ascenseurs, qu'il devra évidemment attendre, pour finir par aboutir dans un cul de sac !!!...

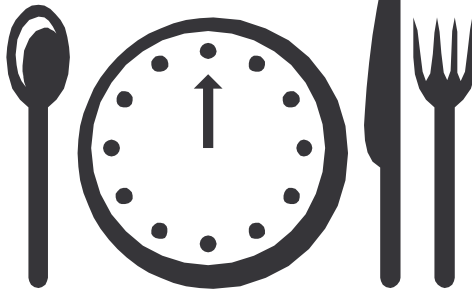
Cela est inadmissible. Cette décision remet en cause le contenu des antennes, les utilisateurs étant fermement incités à produire un contenu sans documentation. Incitation accentuée par la décision prise par la direction de ne pas « rapatrier » les fonds documentaires (dont une grande partie des livres de la bibliothèque) exilés dans un lieu éloigné hors de la Maison de la radio (dans les locaux « Calberson ») lors de l'évacuation de la Tour. Nous n'acceptons pas qu'une telle menace pèse sur l'emploi de 150 personnes.

La direction avance l'argument fallacieux de l'évolution des métiers. L'évolution du métier de documentaliste (qui a déjà connu une mutation très importante depuis une quinzaine d'année) ne signifie pas l'abandon du travail en commun avec les utilisateurs et aucune discussion sur l'évolution de ce métier n'a jamais eu lieu !

## La restauration

Le comité d'établissement, aidé par un cabinet d'expert en espace de restauration avait demandé à la direction de Radio France d'implanter le self du personnel en RDC à proximité des accès de livraison et sur le même niveau afin que les normes d'hygiène alimentaire puissent être respectées grâce à une circulation des denrées réduite au minimum.

Préférant, une nouvelle fois, ne pas suivre les préconisations des professionnels, la direction a choisi d'implanter le self au 3<sup>ème</sup> étage de la petite couronne et radiale, induisant une perte de surface, et obligeant par là même à des circulations très importantes des denrées (avec risque de rupture de la chaîne du froid) entre l'espace de stockage et de livraison et la cuisine. Cette implantation risque également de s'avérer très coûteuse puisqu'elle implique la construction de deux monte charges (normes d'hygiène) et l'implantation au centre d'un bâtiment de 23 étages de tout l'équipement indispensable pour le dégagement des eaux usées, des graisses, des fumées et des buées. Elle va générer des circulations extrêmement difficile pour les usagers. La direction a d'ailleurs été incapable de répondre aux questions des élu(e)s du CHSCT portant sur la sécurité des usagers du self qui risquent de se trouver en nombre trop important dans ce secteur par rapport aux normes IGH.



## Le calendrier de la direction

**13/10/05** : dépôt du dossier de permis de construire

**Décembre 05** : consultation du CHSCT et du CE

**04/12/06 au 01/08/08** : travaux de la phase 1 (petite couronne, radiale, studios moyens 108 à 117)

**04/12/06 au 30/09/09** : travaux auditorium

**13/04/07** : libération du studio 102

**02/06/08** : libération des studios 103 et 104

**08/09/06 au**

**17/04/08** : travaux parking

**18/02/08 au**

**15/05/09** : travaux phase 2 (grande couronne front de seine, porte A)

**18/05/09 au 19/11/10** : travaux phase 3 (grande couronne, portes B à D, studios moyens 105, 106,

## Notre avis

Il semble bien, comme nous l'avions déjà pressenti, que derrière ce projet architectural se cache une véritable réorganisation des métiers et des modifications profondes de la conception de ce que doit être la radio.

Ces projets n'apparaissent qu'en filigranes au milieu d'informations tronquées, parfois contradictoires, et d'idées délirantes qui tiennent plus du gadget que d'une préoccupation radiophonique. Le contenant est privilégié au prix d'un oubli total de ce qui constitue le contenu de nos programmes.

Nous n'acceptons pas cette réforme camouflée ! La direction doit donner l'ensemble des informations aux élu(e)s. C'est de l'avenir de Radio France et de ses salarié(e)s qu'il s'agit et non pas d'une opération de prestige clinquante destinée à camoufler le bradage de la radio de service public.

## Dernière nouvelle du CHSCT

Les élu(e)s du CHSCT ont décidé de recourir à un expert agréé par le ministère du travail afin les aider à analyser l'ensemble du projet de réhabilitation et ses conséquences sur la sécurité, les conditions de travail et l'organisation du travail des salarié(e)s de Radio France.

**LE JOURNAL DE LA CGT RADIO  
FRANCE SUR LE BÂTIMENT**

Vous avez des informations que nous ne possédons pas, vous voulez plus d'informations... Vous souhaitez consulter les documents...

N'hésitez pas, contactez-nous :

Bureau CGT : 02883

Xavier Vilsans (secrétaire CGT du CHSCT) : 02428

Catherine Hamaide (élue CGT du CHSCT) : 02744

Annie Delers (élue CGT du CHSCT) : 02210

Serge Sitruk (élu CGT du CHSCT) : 01863

Florence Bouillaguet (élue CGT du CHCT) : 03815

Patrick Ballin (élu CGT du CHSCT) : 03557

Olivier Leroux (élu CGT du CHSCT) : 01260

Dominique Guillemin (élu du chœur CGT du CHSCT)

Marie Hélène Elbaz (représentante syndicale CGT au CHSCT) : 02883

**Retrouvez la CGT sur :  
[www.cgt-radiofrance.org](http://www.cgt-radiofrance.org)**